

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 24 (1944)
Heft: 3

Rubrik: 23 assemblée générale de la Section de Marseille et du Sud-Est

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous saisissons cette occasion pour remercier particulièrement M. Georges Hirzel, ses qualités d'organisateur et ses directives ayant la plus large part au succès dont nous nous réjouissons.

ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

Pour que vous puissiez vous faire une idée de notre activité, nous vous indiquons, ci-dessous, quelques chiffres extraits des rapports mensuels :

	1938	1939	1940	1941	1942	1943
Visiteurs reçus	924	1.206	2.468	5.300	3.750	1.939
Démarches extérieures	370	462	902	700	600	389
Lettres reçues..	598	717	1.385	11.000	5.000	5.171
Lettres envoyées	1.026	1.354	2.168	10.000	4.929	6.992
Imprimés et journaux suisses	834	879	1.019	1.000	5.000	
Imprimés et journaux expédiés	1.287	2.227	2.606	900	1.700	

La liaison téléphonique a pu être maintenue deux fois par semaine, au moins, entre Paris et Lyon. Nous signalons spécialement ce service à l'attention de nos Sociétaires car bien peu l'utilisent.

NOMINATION DE MEMBRES CORRESPONDANTS

Poursuivant les efforts entrepris par la Délégation, dont nous avons repris la succession, nous avons continué des efforts tout particuliers pour l'amélioration des échanges franco-suisses. La situation déficitaire du clearing, qui subordonne les exportations suisses vers la France aux possibilités d'importer en Suisse des marchandises françaises, nous a obligés à vouer des efforts spéciaux à la reprise et souvent à la création de nouvelles exportations françaises vers la Suisse.

Dans le sens des importations en France de produits suisses, nous avons également été amenés à certaines enquêtes intéressantes et largement facilitées par le désir général, partout en France, d'importer en plus grande quantité, des produits suisses de qualité.

Nous nous devions de permettre à nos Adhérents, domiciliés dans les départements avoisinant le Rhône, de prendre contact avec notre Secrétariat, afin qu'ils puissent, à leur tour, user plus abondamment des services de notre Compagnie.

Grâce à la présence, dans nos bureaux, d'un personnel plus nombreux qu'avant-guerre et de deux Secrétaires au lieu d'un, l'un de nos Secrétaires a pu entreprendre, pendant les mois de novembre et décembre, trois tournées de voyages de propagande d'une semaine chacune.

Au cours de ces tournées, nous avons pu, non seulement rencontrer un très grand nombre de nos Adhérents, mais encore entrer en contact personnel avec les Chambres de Commerce locales et régionales, ainsi qu'avec les Associations

Industrielles et Commerciales correspondantes de l'A. I. C. A., avec laquelle nous avons entretenu, depuis le début de l'année, d'excellentes relations. Le résultat de cette expérience a été concluant à en juger d'après l'intérêt qu'il a suscité et le nombre de personnes que nous avons eu le plaisir de voir adhérer à notre Compagnie.

Si les circonstances le permettent, nous avons bien l'intention de renouveler cette prise de contact à intervalles réguliers.

Profitant de son passage dans différents centres importants, le Secrétaire chargé des relations extérieures, a pris contact avec les Présidents de colonies suisses locales, qui l'ont reçu partout avec une cordialité et une compréhension auxquelles nous nous plaisons à rendre hommage. C'est ainsi que nous avons pu, grâce à la collaboration des colonies suisses, poser des jalons en vue de la nomination de nouveaux Membres correspondants pour notre Section et notre Compagnie. Nous avons eu, depuis lors, le plaisir de voir s'ouvrir pour nous de nouvelles possibilités de rayonnement et si, comme nous avons tout lieu de le croire, notre Siège de Paris ratifie les propositions qui vont lui être soumises, nous compterons prochainement des Membres Correspondants en Haute-Savoie, dans l'Isère, dans la Loire, dans le Puy-de-Dôme et dans l'Ain.

RELATIONS EXTÉRIEURES

Vous savez tous, Messieurs, les difficultés des déplacements à l'heure actuelle. Il n'est pratiquement plus possible d'aller en Suisse. Les délais et formalités sont tellement longs que la poste, malgré ces retards considérables, permet de traiter encore plus rapidement le peu d'affaires qui se présentent.

Nous nous faisons un plaisir de signaler que les Administrations françaises n'ont pas changé d'attitude à notre égard et qu'elles nous réservent toujours le meilleur accueil. Nous remercions vivement Messieurs les fonctionnaires français pour l'obligeance qu'ils ne cessent de témoigner à notre égard.

D'autre part, les Autorités d'occupation se sont montrées compréhensives lorsque nous avons eu recours à leurs services et nous ont toujours réservé le meilleur accueil.

Nous manquerions au plus élémentaire des devoirs si nous n'adressions pas de remerciements tout particuliers à M. Stucki, Ministre de Suisse en France, ainsi qu'à ses collaborateurs. M. Georges Meyer, Consul, a toujours également manifesté de l'intérêt pour les travaux de notre Compagnie.

Nous prions Monsieur le Consul de bien vouloir dire à M. Berthod, Vice-Consul, et à son personnel combien nous leur sommes reconnaissants pour les nombreux services qu'ils n'ont cessé de nous rendre.

Chambre de Commerce Suisse en France :

Section de Lyon et du Centre,

Le Président :

E. BARBEZAT.

23^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION DE MARSEILLE ET DU SUD-EST

C'est le 21 février 1944, dans les salons de la Maison Suisse et devant une nombreuse assistance que la Section de Marseille et du Sud-Est de la Chambre de Commerce Suisse en France, tint son Assemblée générale annuelle.

M. L.-G. Brandt, Vice-Président du Conseil d'Administration de Paris, exprima les regrets de M. Emile Bitterli de ne pas être parmi nous, après avoir évoqué l'œuvre accomplie sous l'égide de notre vénéré Président qui arrive maintenant au terme de son deuxième mandat. M. Brandt

présenta ensuite M. Paul de Perregaux, appelé dès ces prochains jours à présider le Conseil d'Administration de notre Compagnie à Paris.

M. L. Bovet, Président de la Section, transmit l'expression de sympathie de notre Ministre à Vichy, M. Walter Stucki, retenu par les devoirs de sa charge, puis il formula des vœux de prompt et complet rétablissement à l'endroit de notre Président d'honneur M. Georges Angst.

Répondant aux paroles de déférente bienvenue adressées

à M. F.-A. Dufour, Président de la Société pour la Défense du Commerce et de l'Industrie de Marseille et à lui-même, M. Emile Régis, Président de la Chambre de Commerce de Marseille, fait ressortir tout l'intérêt voué par sa compagnie à la question des relations économiques franco-suisse dont il souhaite une reprise prochaine.

Abordant l'ordre du jour M. Bovet présente le rapport de son Comité sur l'exercice écoulé et sur l'activité de la Section durant cette période. Ce rapport est suivi de celui du Trésorier sur le résultat financier de la Section pour 1943.

L'Assemblée générale renouvella le mandat de MM. Barra, Biedermann, Meyer et Sigg, membres du Comité de la Section et ratifie la nomination de M. G. Regli appelé en cours d'exercice à faire partie du Bureau.

Après le vote des résolutions adoptées à l'unanimité le Président donna la parole à M. J.-P. Grenier, Chef des Services d'Information de Paris, qui fit une conférence très appréciée sur « La situation sociale en Suisse ».

Voici quelques passages extraits du rapport du Comité :

Relations Commerciales du Sud-Est de la France avec la Suisse

TRANSPORTS-TRANSIT. — Durement touchés par les événements de novembre 1942, les ports français du bassin méditerranéen ont éprouvé de grandes difficultés à conserver le minimum de cadres et de main-d'œuvre en vue de faire face à une reprise du travail.

Dans le courant de l'été 1943, l'évolution de la situation politique en Méditerranée ayant interrompu le trafic maritime suisse via Gênes, les autorités du blocus et du contre-blocus consentirent à désigner Marseille comme port de transit suisse. Dès octobre dernier, la ville phocéenne voit passer dans ses bassins une notable partie du trafic suisse d'importation et d'exportation avec l'outre-mer. Le débarquement est composé de céréales surtout, lesquelles bénéficient des installations modernes du port.

Le Commissariat Fédéral représentant à Marseille l'Office Suisse de guerre pour les Transports à Berne s'attacha à prévenir des obstacles très sérieux, tels : engagement de la main-d'œuvre, évacuation de la marchandise, traction des trains. Il y est parvenu dans une certaine mesure grâce aux efforts compréhensifs déployés de toutes parts. Le problème reste ardu, car on envisage pour 1944 une augmentation sensible des arrivages comparé, à la cadence observée ces derniers mois, laquelle était de 500 tonnes environ par jour au débarquement.

Il faut espérer que ce trafic forcé et occasionnel, qui représente un facteur économique appréciable, continuera à faire l'objet de tous les soins des autorités et des intéressés français. De la manière dont les opérations qui en découlent seront exécutées dépend pour une bonne part l'amplitude des relations futures qui joueront à nouveau sous le régime de la libre concurrence.

Nous nous préoccupons d'ailleurs d'examiner d'ores et déjà quelles peuvent être les réformes à préconiser en matière de transit international pour retenir au bénéfice des ports français méditerranéens la clientèle suisse d'après-guerre. On peut, en effet, concevoir dès maintenant des solutions de principe à plusieurs problèmes techniques, comme : amélioration des modes de transbordement des marchandises, remaniement et unification dans l'enceinte d'un même port de certaines conditions de place et tarifs de base.

La flotte de commerce helvétique demeure assurément des plus modestes. Mais avec l'appoint de quelques navires étrangers affrétés pour la durée de la guerre, elle permet au pays d'assurer ses transports de ravitaillement les plus

essentiels et d'éviter la rupture totale de ses relations avec les marchés d'outre-mer, rupture qui serait devenue inévitable sans cela en raison de la pénurie grandissante de tonnage libre. Cet embryon de flotte commerciale a rendu même de si grands services à la Suisse que l'on envisage dans certains milieux de le maintenir et de le développer après la fin des hostilités.

EXPORTATIONS. — Privées de l'appoint des marchandises d'Afrique du Nord, les exportations de la région du Sud-Est de la France vers notre pays en 1943 ont compris les principaux articles suivants : alumine, dolomie et autres terres industrielles, droguerie, essences pour la parfumerie, fruits et légumes, herboristerie, ganterie, plumes et duvets, quelques produits chimiques, vins. Cette liste s'écarte donc très peu de celle des livraisons générales de la France à la Suisse. Des courants commerciaux en articles divers sont venus s'y ajouter : pièces détachées pour l'appareillage radio-électrique, fournitures dentaires, produits de beauté, ocres du Vaucluse. Quelques parties d'anciens stocks provenus d'Afrique du Nord ont liquidé partiellement des contrats d'achats antérieurs à novembre 1942.

Si le problème posé par la grave pénurie de matériel roulant complique considérablement la réalisation d'expéditions à fort tonnage, il faut encore déplorer l'irrégularité et la lenteur des relations postales, ainsi que les difficultés d'obtention des autorisations de voyager entre nos deux pays. C'est beaucoup en raison de ces derniers obstacles que des possibilités d'affaires nouvelles ou saisonnières n'ont pu être étudiées et mises au point à temps voulu.

Les prix maxima à l'exportation étant libres, nous avons relevé à plusieurs reprises une disparité dans les cotations de certains produits offerts à la Suisse et l'obligation d'écarter dès l'origine les plus excessives d'entre elles. De même, de nombreux articles de remplacement n'ont pas suscité d'intérêt sur notre marché qui souffre d'une pénurie moins accentuée qu'en France ou dispose souvent de produits indigènes similaires. D'autre part, la référence aux antériorités dans la répartition de certains contingents d'exportation a parfois éliminé de la lice des maisons françaises désireuses de reporter sur le marché suisse une activité déployée auparavant ailleurs.

Le prix des vins français exigé à l'exportation n'a pas permis d'exploiter à fond les possibilités offertes par cet article, dont le contingent 1943, validé jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 1944, restera en bonne partie inemployé. L'ajustement partiel des offres françaises semble avoir été opéré un peu tard, sous la pression des conditions modérées des concurrences hongroise et espagnole.

Le commerce d'exportation des fruits et légumes français vers la Suisse a fait l'objet d'un arrangement aux termes duquel une « Commission des Importateurs suisses » et le « Groupement des fruits et légumes » français se sont provisoirement substitués aux maisons privées. Si cette réglementation s'est imposée par les circonstances, nous avons néanmoins le sentiment que l'expérience actuelle conduira les expéditeurs et les producteurs français à créer en vue d'une reprise normale des affaires un statut de l'exportation de leurs produits, statut auquel pourront adhérer les maisons qualifiées dans des conditions déterminées. Cette organisation sauvegardera certainement le désir de chacun de revenir à ses relations antérieures, de voir procéder à un assainissement du marché des fruits et légumes par une double sélection des exportateurs et des réceptionnaires.

Malgré la défection de la concurrence italienne, l'envoi de **fleurs et feuillages** de la Côte d'Azur vers la Suisse a été inexistant depuis une ou deux saisons. Notre enquête conclut à une réduction sensible de la production française qui a peine à satisfaire la demande intérieure, malgré une

hausse considérable des prix. L'organisation présente de cette branche d'exportation se heurterait encore au problème posé par un acheminement rapide et par la fourniture des emballages.

IMPORTATIONS. — La question des exportations suisses en France et des échanges conjugués dans le cadre du clearing nous a valu de fournir aussi de fréquents renseignements. Toutefois, nous laissons à notre Siège de Paris, qui est particulièrement placé pour en traiter, le soin d'aborder ce sujet en détail.

Administration de la Section

La diversité des matières à discuter a conduit votre Comité à créer dans son sein des **Commissions**, dont le travail contribue à alléger ses délibérations et à faciliter l'orientation de notre activité générale.

L'effectif de nos adhérents a enregistré à nouveau un très bel essor, passant de 428 à fin 1942 à 520 au 31 décembre écoulé. Par suite de la rétrocession à Paris de quelques départements de la région toulousaine, qui nous avaient été provisoirement attribués en 1941, nous repar-tions au 1^{er} janvier de cette année avec un effectif de 475 membres.

* * *

En résumé, l'activité de notre Section n'a marqué aucun répit en 1943. Les complications inhérentes au moindre acte commercial ont donné plus de relief à notre mission d'informateurs; elles ont aussi accentué la part que nous avons dû prendre en maints cas d'espèces.

En regard de la contraction paradoxale, mais inéluctable des échanges commerciaux franco-suisses au travers d'une crise sans précédent, il serait puéril de se targuer des divers résultats positifs que nous avons obtenus. Notre organisme peut prétendre cependant avoir employé toutes ses énergies au service de la cause qu'il défend. Il a concouru ainsi à freiner une évolution inquiétante, tout en s'appliquant à poser des jalons en perspective de la régénérescence des affaires, si ardemment souhaitée et devenue si nécessaire.

Marseille, le 21 février 1944.

Chambre de Commerce Suisse en France.
Section de Marseille et du Sud-Est :

Le Président :

L. BOVET.

DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION DE L'EST

La deuxième Assemblée générale de la Section de l'Est a eu lieu le 25 février 1944 dans la grande salle de la Chambre de Commerce de Besançon, mise obligeamment à notre disposition.

M. Henri Perrenoud, Président, remercia M. Spycher, Consul de Suisse à Besançon et Président d'Honneur de notre Section, d'avoir bien voulu honorer cette réunion de sa présence, ainsi que MM. Brandt, 1^{er} Vice-Président de notre Compagnie et Grenier, Chef des Services d'Information au Secrétariat général. Il souhaita également la bienvenue à M. Donat, Directeur-Adjoint du Comité d'Organisation de la Montre, et à tous les assistants.

M. Perrenoud donna alors lecture des lettres de M. le Président Bitterli et de M. le Consul Cœchlin, de Dijon s'excusant d'être empêchés d'assister à cette réunion.

Passant à l'ordre du jour, et après avoir constitué le Bureau, le Président fit lecture du rapport du Comité sur l'activité de la Section en 1943. L'Assemblée entendit ensuite le rapport de notre Trésorier sur les finances de la Section pendant la même année, ainsi que celui des Vérificateurs aux Comptes. Ces trois documents n'ayant donné lieu à aucun commentaire furent adoptés.

L'Assemblée confirma la nomination de MM. Maurice Gander, Gottfried Graf et Ernest Jaccard comme Membres du Comité et de MM. Georges Boss et Charles Matthey comme Vérificateurs aux Comptes.

M. Brandt voulut bien prendre ensuite la parole pour prononcer une allocution où il fut question, entre autres, des relations horlogères franco-suisses, des travaux en général de notre Compagnie, — qui fête cette année son 25^e anniversaire — de la garantie du change et de la taxe de péréquation de 12 p. 100. Il retraça également la carrière de M. de Perregaux, candidat à la Présidence de notre Chambre de Commerce, dont il excusa encore l'absence à la réunion de ce jour.

Enfin, pour clore l'Assemblée, M. Grenier prit la parole pour faire une conférence du plus haut intérêt sur la situation sociale en Suisse au début de 1944.

Voici quelques passages extraits du Rapport du Comité :

1943 représente la première année d'activité de notre Section, période caractérisée par un travail de mise au point de notre organisation, par une propagande intense pour consolider notre position, pour signaler notre existence dans les milieux industriels et commerciaux et leur faire connaître les nombreux services que peut leur rendre notre Compagnie.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Peu favorisé par les circonstances, le Comité se mit résolument au travail. Les séances ont été tenues régulièrement.

Les affaires courantes y furent liquidées, le travail du Secrétariat suivi de très près, de nouvelles candidatures — et parrainages — examinées; enfin, et surtout pour tâcher d'améliorer la situation du clearing déficitaire au détriment de la France, de gros efforts y furent suscités et déployés en faveur des exportations françaises vers la Suisse.

EFFECTIF

Bien que notre rayon d'action soit extrêmement limité, — en l'occurrence, l'arrondissement consulaire de Besançon, — chaque Membre du Comité, dans sa sphère respective, entreprit de nombreuses démarches de prospection, qui furent pour la plupart, couronnées de succès.

L'effectif de 208 Membres, que comportait notre Section à sa fondation, est passé à 310 à fin décembre, soit une augmentation d'environ 50 p. 100.

Pour donner plus d'impulsion à l'activité de notre Secrétariat et de notre Section en général, et pour lui procurer de nouvelles ressources financières, nous avons demandé, dans le courant de décembre, à la Direction Centrale de notre Compagnie, le rattachement à notre Section de trois nouveaux départements, à savoir : la Côte-d'Or, les Vosges et la Haute-Marne, du ressort des Consulats de Dijon et Chaumont.